



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population  
et des sports  
Affaires juridiques DDPS  
Maulbeerstrasse 9  
3003 Berne

*Fribourg, le 21 janvier 2014*

## **Consultation des cantons sur le nouveau concept de stationnement de l'armée**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de permettre à notre canton de se déterminer sur le nouveau concept de stationnement dans le cadre du développement de l'armée. Les remarques qui suivent se limitent aux points concernant plus spécifiquement le canton de Fribourg et la région périphérique de la Broye.

### **1. Remarques générales**

Nous prenons acte du projet de concept de stationnement, tel qu'il a été présenté par M. le Conseiller fédéral Maurer lors de la séance d'information des cantons le 25 novembre 2013 à Berne. Nous saluons en particulier la qualité des documents remis à cette occasion, ainsi que le fait que le DDPS s'est efforcé de rechercher des solutions équilibrées au niveau suisse. Après examen du concept proposé, nous constatons que la Confédération a tenu compte des bonnes relations et de la collaboration fructueuse que notre canton entretient traditionnellement avec l'armée. Il n'en reste pas moins que le canton de Fribourg est touché de manière sensible par la fermeture prévue de la caserne de La Poya et par l'abandon du camp du Lac-Noir.

#### **Caserne de La Poya :**

Nous regrettons la fermeture programmée de la caserne de La Poya, qui offre de très bonnes conditions pour la formation des recrues, notamment en raison de son accessibilité et de sa proximité avec les réseaux des transports publics. Nous sommes cependant satisfaits de constater que l'école de recrue ravitaillement/évacuation 45, stationnée à La Poya, restera dans le canton puisqu'il est prévu de la déplacer sur la place d'armes de Drognens, dans de nouveaux locaux encore à réaliser. Compte tenu de l'importance stratégique de l'emplacement de la caserne de La Poya, aux portes de Fribourg, dans un secteur urbain en fort développement, le canton tient à trouver le plus rapidement possible un accord concernant le retrait anticipé de la Confédération de la convention d'utilisation de la caserne, qui court jusqu'en 2039. Dans ce sens, nous estimons que les travaux d'agrandissement de la place d'armes de Drognens devraient être priorités dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de stationnement de l'armée. Comme mentionné dans le

concept, toutes les places de travail doivent être reprises, moyennant quelques déplacements de lieux de travail.

Enfin, il nous importe de préciser qu'il est essentiel d'assurer le maintien de la substance des différents bâtiments de la caserne de La Poya pendant toute la durée restante de son utilisation par la troupe. La participation de la Confédération pour l'utilisation des bâtiments et pour le financement de certains investissements, en particulier pour la sécurisation du site, doit dès lors être maintenue.

### **Camp militaire du Lac-Noir :**

La confirmation de la fin de l'utilisation du camp du Lac-Noir – également propriété du canton – constitue l'autre point négatif du nouveau plan de stationnement de l'armée. La convention d'utilisation, qui arrive à échéance à fin 2016, ne sera pas reconduite, comme l'armée l'avait déjà annoncé il y a quelques années. Le canton est actuellement en négociations pour accueillir au camp du Lac-Noir le Centre de formation du service civil, qui devra quitter son site actuel de Schwarzenburg (BE) à fin 2015. Une offre de location a été transmise à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), qui doit se prononcer prochainement. Nous comptons sur votre appui dans la concrétisation de ce projet, qui représenterait en quelque sorte une compensation indirecte au retrait de l'armée, en faveur d'une région qui s'est toujours montrée très favorable à la présence de l'armée.

Nous tenons cependant à saluer expressément les aspects positifs du projet de concept de stationnement pour le canton de Fribourg :

### **Centre logistique de Grolley :**

Nous sommes satisfaits de constater que le centre logistique de l'armée de Grolley sera maintenu et que son site extérieur de Romont, menacé de fermeture il y a encore quelques années, sera réactivé et que des travaux de modernisation, déjà partiellement réalisés, seront entrepris dans un proche avenir. Il nous importe en particulier que les places de travail soient maintenues dans ces exploitations militaires et que la formation des apprentis y soit assurée comme jusqu'à présent.

### **Aérodrome militaire de Payerne :**

Avec la fermeture des bases aériennes de Sion, Buochs et Dübendorf, il faut s'attendre à une utilisation accrue de celle de Payerne. Dans ce contexte, il y a lieu de tenir compte des craintes de la population à voir le nombre de mouvements de jets augmenter de manière importante et de devoir subir des nuisances sonores supplémentaires. Nous partageons ces craintes et vous demandons dès lors de faire en sorte que le nombre maximum de mouvements, fixé à 11'000 par année, ne soit en aucun cas dépassé. D'autre part, l'armée devra veiller aussi à une répartition équitable des vols de jets entre les 3 bases aériennes restantes (Emmen, Meiringen et Payerne), soit en limitant le nombre de mouvements, soit en proposant des mesures compensatoires à la base aérienne enregistrant le plus grand nombre de mouvements sous la forme, par exemple, d'investissements dans de nouvelles infrastructures et de création de places de travail supplémentaires.

### Place d'armes de Drognens :

Nous constatons avec satisfaction que la place d'armes de Drognens, comme mentionné ci-dessus, sera agrandie pour accueillir l'école de recrue ravitaillement/évacuation 45 et le poste régional de police militaire actuellement à Tornay. La situation favorable de cette place d'armes permet de maintenir l'école de recrue circulation et transport. Nous demandons, comme déjà relaté ci-dessus, que les travaux d'adaptation de la place d'armes de Drognens soient entrepris rapidement, de sorte que des travaux de planification en relation avec la future utilisation du site de La Poya puissent débiter suffisamment tôt et de manière coordonnée avec les autres projets déjà en cours dans ce secteur.

### Places de tir :

Le concept de stationnement de l'armée prévoit l'abandon d'un nombre important de places de tir d'infanterie. Pour ce qui concerne notre canton, nous nous félicitons du fait que la place d'exercice DCA de Grandvillard sera maintenue et que la présence de la troupe pourrait même s'accroître, compte tenu de la fermeture d'autres places d'exercice DCA.

Nous avons également pris acte de la volonté de l'armée de maintenir la place de tir de la Geissalp. Ces dernières années, celle-ci n'a été que très peu utilisée par la troupe malgré la proximité du camp militaire du Lac-Noir. Il nous semble de ce fait nécessaire de repositionner cette place dans le concept de stationnement, soit en augmentant son utilisation en s'appuyant sur les cantonnements de proximité (Gemeindeunterkunft Plaffeien), soit en envisageant, à plus long terme, son abandon. D'autre part, même si l'armée a dénoncé la convention d'utilisation du camp militaire du Lac Noir (avec effet à fin 2016), la troupe peut en principe louer en tout temps des locaux dans ce camp en se basant sur les dispositions du règlement administratif de l'armée.

D'une manière générale, nous nous posons la question de l'assainissement des places de tir qui ne seront plus utilisées par l'armée. La Confédération prévoit-elle des travaux d'assainissement sur ces places et, si oui, dans quels délais ? Les coûts de ces assainissements sont-ils pris en charge à part entière par la Confédération ou les cantons sont-ils appelés à participer financièrement à ces éventuels assainissements ?

Tout en vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir tenir compte de nos observations.

Avec nos meilleures salutations

Au nom du Conseil d'Etat :



Beat Vonlanthen  
Président



Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat